

Conseillers en exercice : 23

Présents : 14

Votants : 20

**DELIBERATION N°2024-17****EXTRAIT DU PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 23 février 2024

**OBJET :**Tableau des emplois et  
des effectifs :  
modifications

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

Transmis le  
**26 FÉV. 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois février,  
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

**Présents** : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, BELLENGER Jacques, TAULEMESSE Karine, ALONSO Sébastien, HEU Marie, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, HEMMACHE Martine, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie,

**Excusés** : MM, FARGIER Marie, SEVENIER-ALIVON Annick, CROS Isabelle, MORGE Florian, AULNER Roselyne, BILANCETTI Yann,

**Procurations** : MM FARGIER Marie à CHAUSSE Stéphane, SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, CROS Isabelle à Karine TAULEMESSE, MORGE Florian à Jacques BELLENGER, AULNER Roselyne à Patrick ROTGER, BILANCETTI Yann à LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie

**Absents non excusés** : MM. DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, MEHL Didier

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1994 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de la loi n°84-53 du 26 février 1984 modifiée,

**Vu** le décret n°2016-596 relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la FPT et le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la FPT, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR),

**Vu** le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant certaines dispositions générales et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires territoriaux de catégorie C et B (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017),

**Vu** les délibérations n° 2022-02 du 29 janvier 2022, n° 2022-70 du 23 septembre 2022, n° 2022-88 du 9 décembre 2022, n°2023-17 du 11 mars 2023, et n°2023-71 du 22 septembre 2023 concernant le tableau des emplois des agents communaux titulaires/stagiaires (à temps complet et à temps non complet),

**Considérant** la nécessité de mettre à jour en fonction des délibérations visées ci-dessus le tableau des emplois de la collectivité afin de prendre en compte les modifications réglementaires, les avancements de grade, l'occupation de postes déclarés vacants, ainsi que les mutations, retraite et autres départs ;

**Considérant** qu'il convient de prendre en compte : le recrutement d'un adjoint du patrimoine à temps non-complet ; l'intégration directe d'une agente, adjointe technique principale de 2<sup>nd</sup>e classe, au grade d'ATSEM principale de 2<sup>nd</sup>e classe par la voie de l'intégration directe ; le départ à la retraite d'une agente adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

**DECIDE :**

1/ D'APPROUVER le tableau des emplois permanents à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 comme suit :

	Emplois ouverts	Emplois pourvus	Emplois vacants
<b>Filière administrative</b>			
Adjoint administratif	2	2	0
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4	2	2
Rédacteur	2	2	0
Attaché	0	0	0
Attaché principal	1	1	0
<b>Filière technique</b>			
Adjoint technique	3	2	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	2	1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	1
Agent de maîtrise	1	1	0
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
Ingénieur territorial	1	1	0
<b>Filière Animation</b>			
Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>05</b>

2/ D'APPROUVER le tableau des emplois permanents à temps non complet, à compter du 22 septembre 2023 comme suit :

	Emplois ouverts	Emplois pourvus	Emplois vacants
<b>Filière administrative</b>			
Adjoint administratif	0	0	0
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0	0	0
Attaché 28/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
<b>Filière technique</b>			
Adjoint technique	8	7	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5	3	2
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	1
<b>Filière culturelle</b>			
Adjoint du patrimoine	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1	0
<b>Filière sanitaire et sociale</b>			
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
<b>Filière police municipale</b>			
Brigadier-chef principal de police municipale	1	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>04</b>

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le 26/02/2024

ID : 007-210703419-20240223-2024\_D017-DE



3/ DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme  
A VILLENEUVE DE BERG  
Le 23 février 2023

Sylvie DUBOIS  
Maire de Villeneuve de Berg

A handwritten signature in red ink, appearing to be 'SD', is written over a blue circular official seal. The seal contains the text 'VILLENEUVE DE BERG' and 'ARDECHE' around a central emblem.

